

RCS : BREST  
Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00027  
Numéro SIREN : 635 420 276  
Nom ou dénomination : ENTREPRISE ROUSSEAU

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 3680

*Certifié conforme*

# Entreprise ROUSSEAU

170, Rue de l'Elorn 29200 BREST

Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisations

## Comptes Annuels 2020

Exercice du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020



## Bilan Actif

Exercice clos le 31 décembre 2020

€	Notes	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
		Montants bruts	Amortiss. et dépréciat.	Montants nets	Montants nets
<b>Actif</b>					
Immobilisations incorporelles	3	82 427	(81 470)	957	957
Immobilisations corporelles	4	542 038	(426 947)	115 091	91 722
Immobilisations financières	5	3 500		3 500	3 500
- Titres de participation				-	-
- Prêts				-	-
- Autres créances immobilisées				-	-
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>627 966</b>	<b>(508 417)</b>	<b>119 548</b>	<b>96 180</b>
Stocks matières premières		16 951		16 951	18 472
En-cours de production				-	-
Avances et acomptes versés				-	-
Clients et comptes rattachés	6	1 410 706	(101 506)	1 309 200	1 487 155
Créances diverses	6	81 520		81 520	113 521
Disponibilités		133 266		133 266	184 993
<b>Total actif circulant</b>		<b>1 642 444</b>	<b>(101 506)</b>	<b>1 540 938</b>	<b>1 804 142</b>
Charges constatées d'avance	7				5 642
Ecart de conversion actif					
<b>Total actif</b>		<b>2 270 411</b>	<b>(609 924)</b>	<b>1 660 487</b>	<b>1 905 964</b>

# Bilan Passif

Exercice clos le 31 décembre 2020

€	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital		1 200 000	1 200 000
Prime d'émission			
Ecart de réévaluation			
Réserves		1 198 291	1 198 291
Report à nouveau		(10 814 096)	(10 476 339)
Résultat de l'exercice		(459 159)	(337 757)
Provisions réglementées		24 633	27 061
<b>Total capitaux propres</b>	8	<b>(8 850 331)</b>	<b>(8 388 743)</b>
Avances conditionnées			417 000
<b>Autres Fonds Propres</b>		-	417 000
Provisions pour risques		20 000	20 000
Provisions pour charges		206 380	245 180
<b>Total provisions</b>	9	<b>226 380</b>	<b>265 180</b>
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10	3 944	2 689
Emprunts et dettes financières diverses	10	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes	11	19 862	
Fournisseurs et comptes rattachés	11	847 253	875 068
Dettes fiscales et sociales	11	393 928	491 343
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	1 692	29 466
Dettes diverses	11	8 935 632	8 165 714
<b>Total des dettes</b>		<b>10 202 312</b>	<b>9 564 281</b>
Produits constatés d'avance	12	82 126	48 246
Ecarts de conversion passif			
<b>Total passif</b>		<b>1 660 487</b>	<b>1 905 964</b>

# Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2020

€	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	13	2 995 577	3 371 704
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		4 125	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	16	314 318	251 628
Autres produits		0	1 225
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>3 314 020</b>	<b>3 624 559</b>
Achats de Matières premières		(1 086 443)	(1 087 912)
Variation de stocks		(1 521)	(3 411)
Autres achats et charges externes		(899 286)	(1 055 063)
Impôts, taxes et versements assimilés		(60 171)	(66 652)
Charges de personnel		(1 337 965)	(1 393 679)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(68 655)	(166 072)
Autres charges		(221 924)	(87)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(3 675 969)</b>	<b>(3 772 878)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(361 950)</b>	<b>(148 319)</b>
<b>Résultat financier</b>	15	<b>(94 479)</b>	<b>(96 787)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée			
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(456 427)</b>	<b>(245 106)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	16	<b>(2 731)</b>	<b>(92 650)</b>
<b>Résultat avant impôt et participation</b>		<b>(459 159)</b>	<b>(337 757)</b>
Participation des salariés au résultat de l'entreprise			
Impôt sur les bénéfices			
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(459 159)</b>	<b>(337 757)</b>

---

Bilan Actif.....	2
Bilan Passif .....	3
Compte de Résultat .....	4
1. Faits caractéristiques de l'exercice .....	6
2. Règles et méthodes comptables.....	6
3. Immobilisations incorporelles.....	10
4. Immobilisations corporelles.....	11
5. Immobilisations financières.....	12
6. Créances clients et autres créances .....	13
7. Capitaux propres.....	14
8. Provisions pour risques et charges .....	14
9. Autres emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit.....	15
10. Dettes liées à l'exploitation .....	16
11. Produits constatés d'avance .....	17
12. Chiffres d'Affaires.....	17
13. Transferts de charges d'exploitation.....	17
14. Résultat financier .....	18
15. Résultat exceptionnel.....	18
16. Engagements hors bilan .....	18
17. Honoraires des commissaires aux comptes.....	20
18. Effectifs moyens.....	20
19. Rémunérations des dirigeants.....	20
20. Informations concernant les parties liées .....	20
21. Consolidation et intégration fiscale.....	20
22. Evènements postérieurs à la clôture .....	21
23. Tableau des filiales et participations .....	21

## **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. La priorité du Groupe a été de tout mettre en œuvre pour préserver la santé de ses collaborateurs, répondre aux besoins de ses clients et assurer une continuité de ses opérations. La pandémie a néanmoins fortement impacté l'activité opérationnelle du Groupe, se traduisant par un recul du chiffre d'affaires de l'exercice, ainsi qu'une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte, le Groupe a maintenu son activité à chaque fois que cela a été possible, et mis en place les dispositifs d'activité partielle lorsque cela a été nécessaire. Dans ce dernier cas, le Groupe a eu recours aux mesures Gouvernementales permettant de limiter les impacts et n'a pas fait appel au prêt garanti par l'état.

## **2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général mis à jour par le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance.

L'associé Unique, la société Snef S.A. soutiendra si nécessaire l'Entreprise ROUSSEAU, dans ses besoins de trésorerie afin de garantir la continuité d'exploitation de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les montants mentionnés dans la présente annexe figurent en euros, sauf indication contraire.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont composées principalement de brevets, droits au bail et logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition et de fonds commerciaux. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation prévisionnelle :

- Logiciels d'exploitation : 3 ans
- Autres logiciels : 1 an

Les fonds de commerce ne sont pas amortis et sont dépréciés, le cas échéant, en fonction de leur valeur d'utilité déterminée sur la base des avantages futurs qu'ils génèrent.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui auraient pu faire l'objet d'une réévaluation.

Conformément à l'article 321-10 du PCG en application du règlement CRC 2004-06 du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société a fait le choix d'incorporer les frais d'acquisition d'immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, frais d'insertion, frais d'adjudication honoraires de notaires et commissions) aux charges immédiatement déductibles. En application du règlement CRC 2002-10, lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments. Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, la méthode des composants est appliquée : chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Depuis 2005, les durées d'utilisation sont retenues sur le plan comptable et les durées d'usage sont maintenues sur le plan fiscal.

	<b>Durée d'utilisation comptable</b>	<b>Durée d'usage fiscale</b>
Constructions	30 ans	15 à 20 ans
Agencements	15 à 20 ans	15 à 20 ans
Matériels et Outillages	6 à 10 ans	3 à 10 ans
Matériels de transport	7 à 10 ans	4 à 5 ans
Matériels bureau, informatique	4 à 7 ans	3 à 5 ans
Mobiliers	10 ans	10 ans

La différence entre le montant des amortissements déterminés selon les durées d'usage et le montant des amortissements déterminés selon les durées d'utilisation est enregistrée en provisions réglementées (cf. § provisions réglementées).

## Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée au regard des perspectives de résultat des entités concernées.

## Stocks

Les stocks de matières, fournitures, marchandises et approvisionnements sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti" (FIFO). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend exclusivement le prix d'achat.

Une dépréciation est éventuellement constatée. Elle est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation estimée.

## **Créances d'exploitation**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. En fonction du risque encouru estimé au cas par cas, une dépréciation est constituée pour chacune d'elles.

## **Ecart de conversion**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écart de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écart de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les écart de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écart de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

## **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées inscrites en capitaux propres correspondent aux amortissements dérogatoires, définis comme l'excédent des amortissements déterminés selon la durée d'usage fiscal des actifs par rapport à la dotation déterminée selon la durée d'utilisation estimée des actifs, cette dernière traduisant l'amortissement économique des biens et figurant à ce titre à l'actif du bilan en déduction des valeurs brutes. Ces provisions sont dotées et reprises en résultat exceptionnel de manière à ce que la charge totale d'amortissement des actifs, compte tenu de ces mouvements, corresponde à la charge déterminée selon la durée d'usage des actifs.

## **Provisions pour risques et charges**

Elles ont principalement pour objet de couvrir les risques liés aux litiges en cours et les éventuelles pertes à terminaison. Les provisions pour risques et charges sont constituées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 conformément au règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

## **Engagements sociaux à prestations définies**

Des indemnités de fin de carrière sont versées par la société à ses salariés lors de leur départ à la retraite. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de provisions pour charges et sont mentionnés en engagements hors bilan.

## **Comptabilisation des produits**

Depuis le 1er janvier 2014, la société a opté pour la méthode de comptabilisation des contrats à long terme suivant l'avancement des coûts.

Selon la méthode à l'avancement des contrats :

- Des créances clients (factures à établir) sont inscrites à l'actif du bilan.
- Un chiffre d'affaires partiel compte tenu de l'avancement apparaît en produit dans le compte de résultat.
- En cours d'opération, un résultat partiel à l'avancement est constaté au compte de résultat.
- L'avancement est déterminé sur la base du rapport entre les coûts financiers engagés et les coûts financiers prévisionnels.

## **Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrés au sein du compte de résultat de la société représente l'impôt à payer à l'administration fiscale au titre de l'exercice clôturé. La société n'enregistre pas les impôts différés.

### 3. Immobilisations incorporelles

*Variation des valeurs brutes*

€	31 décembre 2019	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2020
Concessions, brevets, et droits similaires	81 470			81 470
Droit au bail	881			881
Fonds commercial	76			76
<b>Total valeurs brutes des immobilisations incorporelles</b>	<b>82 427</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82 427</b>

*Variation des amortissements et dépréciations cumulés*

€	31 décembre 2019	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Concessions, brevets et droits similaires	81 470			81 470
Fonds commercial				0
Logiciels				0
<b>Total amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>81 470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81 470</b>

#### 4. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

€	31 décembre 2019	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2020
Terrains				-
Constructions sur sol propre				-
Constructions sur sol d'autrui				-
Agenc. aménag. des constructions				-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	142 330	2 461		144 791
Installations générales, agencements et aménagements divers	0			-
Matériels de transport	183 221	45 686	(9 505)	219 402
Matériels de bureau et informatique	171 698	6 147		177 845
Immobilisations en cours				-
<b>Total valeurs brutes des immobilisations corporelles</b>	<b>497 249</b>	<b>54 294</b>	<b>(9 505)</b>	<b>542 038</b>

Variation des amortissements et dépréciations cumulés

€	31 décembre 2019	Dotations	Reprises	31 décembre 2020
Terrains				-
Constructions sur sol propre				-
Constructions sur sol d'autrui				-
Agencements, aménagements des constructions				-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	120 067	4 075		124 142
Installations générales, agencements et aménagements divers				-
Matériels de transport	119 404	24 137	(9 505)	134 036
Matériels de bureau et informatique	166 056	2 713		168 769
<b>Total amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles</b>	<b>405 527</b>	<b>30 925</b>	<b>(9 505)</b>	<b>445 957</b>

## 5. Immobilisations financières

*Variation des valeurs brutes*

€	Valeur brute au	31 décembre 2019	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2020
	Participations évaluées par mise en équivalence				-
	Autres participations				-
	Autres titres immobilisés				-
	Prêts et autres immobilisations financières	3 500			3 500
	<b>Total valeur brute des immobilisations financières</b>	<b>3 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 500</b>

*Variation des dépréciations des immobilisations financières*

NEANT

*Échéances des créances et prêts de l'actif financier immobilisé*

€	31/12/2020	Échéance à moins d'un an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à + de 5 ans
	Autres immobilisations financières	3 500	3 500	0
	<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>0</b>

## 6. Créances clients et autres créances

### Analyse par nature

Les créances et autres créances comprennent les éléments suivants :

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	924 503	1 165 611
Clients douteux	120 752	397 687
Clients-Factures à établir	365 452	245 279
Créances de TVA	58 002	82 343
Autres créances vis-à-vis de l'état	7 888	-
Fournisseurs avoirs à recevoir	11 162	18 100
Autres créances	4 467	13 077
<b>Total créances brutes de l'actif circulant</b>	<b>1 492 227</b>	<b>1 922 099</b>

### Evolution des dépréciations des créances de l'actif circulant

€	31 décembre 2019	Dotations	Reprise	31 décembre 2020
Dépréciations créances clients	321 422	2 730	-222 646	101 506
Dépréciations autres créances				
<b>Total dépréciation des créances de l'actif circulant</b>	<b>321 422</b>	<b>2 730</b>	<b>-222 646</b>	<b>101 506</b>

### Echéances des créances de l'actif circulant

Les créances de l'actif circulant présentent une échéance à moins d'un an.

### Produits à recevoir

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients-Factures à établir	365 452	245 279
Créances de TVA		
Fournisseurs débiteurs	11 162	18 100
Autres	12 355	13 078
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>388 969</b>	<b>276 457</b>

## 7. Capitaux propres

*Evolution des capitaux propres*

€	31 décembre 2019	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat	31 décembre 2020
Capital	1 200 000				1 200 000
Primes d'émission, fusion					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	50 580				50 580
Réserves réglementées	875 808				875 808
Autres réserves	271 903				271 903
Report à nouveau	(10 476 339)	(337 757)			(10 814 096)
Dividende					
Résultat exercice N-1	(337 757)	337 757			
Résultat exercice N				(459 159)	(459 159)
Provisions réglementées	27 061		(2 428)		24 633
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(8 388 743)</b>	<b>-</b>	<b>(2 428)</b>	<b>(459 159)</b>	<b>(8 850 331)</b>

*Composition du capital social*

Le capital social est fixé à la somme de 1 200 000 euros, divisé en 12 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros entièrement libérées au 31 décembre 2020.

*Affectation du résultat*

Le 20 Juillet 2020, l'Assemblée Générale de la société ROUSSEAU a décidé l'affectation du résultat en report à nouveau pour (337 757) euros.

## 8. Provisions pour risques et charges

*Evolution des provisions pour risques et charges*

€	31 décembre 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2020
Provision pour litiges	20 000		-	-	20 000
Autres provisions pour risques et charges	245 180	35 000	-	(73 800)	206 380
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>265 180</b>	<b>35 000</b>	<b>-</b>	<b>(73 800)</b>	<b>226 380</b>

## 9. Autres emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

Analyse par nature

€	31 décembre 2019	Augmentation	Diminution	31 décembre 2020
Emprunts bancaires				-
Emprunt obligataire				-
Concours bancaires	2 450		2 450	-
Intérêts courus	239	3 705		3 944
Divers				-
<b>Total</b>	<b>2 689</b>	<b>3 705</b>	<b>2 450</b>	<b>3 944</b>

Analyse par échéance

€	31 décembre 2020	Échéance de moins d'un an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance de + de 5 ans
Emprunts bancaires				
Emprunt obligataire				
Concours bancaires				
Intérêts courus	3 944	3 944		
Divers				
<b>Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>3 944</b>	<b>3 944</b>	-	-

Depuis l'exercice 2015, les comptes courants créditeurs avec les entreprises liées sont reclassés au Bilan Passif en « Dettes diverses » sur la ligne « Autres dettes ».

## 10. Dettes liées à l'exploitation

### Analyse par nature

Les dettes liées à l'exploitation comprennent les éléments suivants :

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avances et acomptes reçus	19 862	-
Dettes fournisseurs	847 253	875 068
Dettes fiscales et sociales	393 928	491 343
Dettes sur immobilisations	1 692	29 466
Dettes diverses	8 935 632	8 165 714
<b>Total dettes liées à l'exploitation</b>	<b>10 198 368</b>	<b>9 561 592</b>

### Echéances des dettes liées à l'exploitation

€	Total	Échéance à moins d'un an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus	19 862	19 862	-	-
Dettes fournisseurs	847 253	847 253	-	-
Dettes fiscales et sociales	393 928	392 215	1 713	-
Dettes sur immobilisations	1 692	1 692	-	-
Dettes diverses	8 935 632	8 935 632	-	-
<b>Total dettes liées à l'exploitation</b>	<b>10 198 368</b>	<b>10 196 655</b>	<b>1 713</b>	<b>-</b>

### Charges à payer

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs, factures non parvenues	162 626	47 198
Dettes provisionnées pour congés payés		
Dettes provisionnées pour participation des salariés		
Charges de personnel	107	3 807
Organismes sociaux	7 227	6 598
Etat	1 384	11 475
Intérêts courus	3 944	239
Divers		
<b>Total charges à payer</b>	<b>175 288</b>	<b>69 317</b>

## 11. Produits constatés d'avance

*Analyse par nature*

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contrats en cours	82 126	48 246
Divers		
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>82 126</b>	<b>48 246</b>

*Echéances de comptabilisation en charges*

Ces éléments seront rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice prochain.

## 12. Chiffres d'Affaires

*Ventilation par zone géographique*

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	2 995 577	3 371 704
Etranger		
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>2 995 577</b>	<b>3 371 704</b>

## 13. Transferts de charges d'exploitation

*Analyse par nature*

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Remboursement de formations	(668)	33 840
Remboursement de charges sociales	17 940	52 141
Autres	600	128
<b>Total transferts de charges d'exploitation</b>	<b>17 872</b>	<b>86 109</b>

## 14. Résultat financier

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits assimilés	397	216
Dotations nettes aux provisions		
Différences de change		
Coût de l'endettement		
Autres charges financières (dont mali de fusion)	(94 877)	(97 004)
<b>Total résultat financier</b>	<b>(94 479)</b>	<b>(96 787)</b>

## 15. Résultat exceptionnel

€	31-déc-20	31-déc-19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 764	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 000	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 779	13 398
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(12 924)	(100 691)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(11 351)	(5 357)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 731)</b>	<b>(92 650)</b>

## 16. Engagements hors bilan

*Engagements donnés*

€	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Indemnités de fin de carrière	50 905	102 706
Cautions bancaires	522 881	480 619
<b>Total engagements donnés</b>	<b>573 786</b>	<b>583 325</b>

Concernant les indemnités de fin de carrière :

Suivant la population concernée les principales hypothèses sont les suivantes :

- L'ancienneté à la date du calcul ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite : le taux de progression retenu au 31 décembre 2020 est de 2 % par an (identique au 31 décembre 2019) ;

- Les conditions de départ en retraite : l'hypothèse retenue est un départ volontaire. Un taux de charges sociales patronales de 43 % (taux identique au 31 décembre 2019) ;
- Les droits tels que définis par les conventions collectives ;
- Le taux d'actualisation : utilisation d'une courbe de taux Eikon « AA RATING EUR REPS CREDIT CURVE 31/12/2020 » (utilisation d'une courbe de taux 'Eur Composite (AA) Bloomberg 2019-12-12 (F667)' au 31 décembre 2019) ;
- La probabilité de payer la prestation, obtenue en associant la probabilité de survie à la probabilité de maintien du salarié dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite. Conformément à l'avis de la CNCC, à partir de 2019 seules les démissions ont été prises en compte dans les hypothèses de sorties.
- Un départ à la retraite dès lors que le salarié bénéficie d'une retraite à taux plein.

#### Garanties bancaires :

Certains financements font l'objet de clauses « pari passu ». La clause « pari passu » associée à ces financements constitue un engagement par lequel l'emprunteur et ses filiales s'engagent à compter de la date de signature de ces contrats de financement à ne consentir aucune sûreté ou garantie à un tiers sur ses actifs, revenus et fonds de commerce, sans en faire bénéficier les prêteurs pari passu au même rang. Toutefois la présente clause ne s'appliquera pas aux sûretés existantes à la date de signature de ces contrats de financement, ni aux engagements hors bilan, y compris tout engagement par signature. Contractés par les membres du Groupe dans le cours normal des affaires et pour les besoins de leurs activités courantes.

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, le covenant au titre des financements ne s'applique pas pour l'exercice 2020.

#### Engagements reçus

Néant.

#### Engagements hors bilans relatifs à la couverture des risques de change

Néant.

#### Biens pris en crédit-bail

Néant.

#### Compte Personnel de Formation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

## 17. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 10 416 euros au titre de la mission du contrôle légal de 2020.

## 18. Effectifs moyens

Statut	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Cadres	7	8
Ouvriers	9	10
Agents de maîtrise/ Employés	7	6
<b>Total effectif moyen</b>	<b>23</b>	<b>24</b>

## 19. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de direction ne sont pas communiquées dans la mesure où ceci conduirait indirectement à fournir une information sur la rémunération individuelle.

## 20. Informations concernant les parties liées

La société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché.

## 21. Consolidation et intégration fiscale

### *Intégration fiscale*

La société SNEF SA est la société tête du groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale a pris effet au 1er janvier 2015 et stipule que les filiales membres du groupe comptabilisent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits et aux moins-values sont comptabilisées en produits chez la société mère.

Cette intégration fiscale prend fin au 31 décembre 2020. A compter du 1er Janvier 2021, Snef SA rejoint une nouvelle intégration fiscale ayant pour tête de groupe la société Groupe Snef qui détient depuis décembre 2020 98.27 % de la société Snef S.A.

### *Consolidation*

La société SNEF SA publie des comptes consolidés dont elle est la société mère.

## **22. Evènements postérieurs à la clôture**

L'ampleur et la durée de la pandémie n'étant pas connues à la date d'établissement de ce document, l'activité opérationnelle continue d'être impactée dans une moindre mesure sur l'exercice 2021. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer avec précision les impacts pour la société.

## **23. Tableau des filiales et participations**

Néant.

## ENTREPRISE ROUSSEAU

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 200 000 euros

Siège Social : 170 rue de l'Elorn  
29 200 BREST

635 420 276 RCS Brest

### PROJET DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2021

#### PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

l'associé unique,

- (i) approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un résultat net comptable de **(459.159) euros** ;
- (ii) approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant de 1.131 euros au titre des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du même code et le montant de 317 euros au titre de l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ; et
- (iii) donne au Président quitus de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

#### DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DES RESULTATS

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

l'associé unique,

- (i) décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par une perte de **(459.159) euros**, comme suit :

##### *Origine*

Résultat de l'exercice	(459.159) euros
Report à Nouveau N-1	(10.814.096) euros
Autres réserves	1.147.711 euros
Total	(10.125.544) euros

##### *Affectation*

• Report à nouveau	(459.159) euros
• Solde du Report à Nouveau	(11.273.255) euros
• Solde du compte Autres Réserves	(10.125.544) euros

(ii) prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

### **TROISIEME DECISION : SITUATION DES CAPITAUX PROPRES**

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de la décision de l'associé unique du 24 octobre 2014 ayant décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société,

l'associé unique,

constate que le résultat de l'exercice 2020 ne permet pas à la société de reconstituer ses capitaux propres qui demeurent donc négatifs au 31 décembre 2020.

### **QUATRIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS**

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président nouvellement nommé, avec faculté de subdélégation, à l'effet de transcrire la présente délibération sur le registre des assemblées, de certifier cette transcription, pour effectuer ou faire effectuer les formalités afférentes, et plus généralement d'en délivrer copie pour extrait de copie certifiée par ses soins.

## ENTREPRISE ROUSSEAU

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 200 000 euros

Siège Social : 170 rue de l'Elorn  
29 200 BREST

635 420 276 RCS Brest

### DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 11 JUIN 2021

#### AFFECTATION DES RESULTATS : Décision présentée et adoptée

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

l'associé unique,

- (i) décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par une perte de **(459.159) euros**, comme suit :

##### Origine

Résultat de l'exercice	(459.159) euros
Report à Nouveau N-1	(10.814.096) euros
Autres réserves	1.147.711 euros
Total	(10.125.544) euros

##### Affectation

• Report à nouveau	(459.159) euros
• Solde du Report à Nouveau	(11.273.255) euros
• Solde du compte Autres Réserves	(10.125.544) euros

- (ii) prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

---

**Le Président**

SNEF

Représentée par Monsieur Franck GREINER





# **Entreprise Rousseau**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Entreprise Rousseau

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Entreprise Rousseau,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Entreprise Rousseau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments soutenant le principe de continuité d'exploitation.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Contrats à long terme

Votre société constate des résultats sur des contrats à long terme selon les principes et les modalités décrits dans la note 2 « Règles et méthodes comptables – Comptabilisation des produits » de l'annexe aux comptes annuels. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, et sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fonde l'évaluation des résultats à terminaison de ces contrats.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

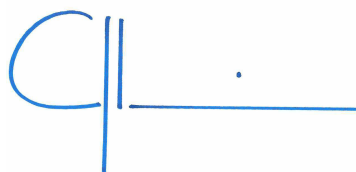
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 28 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Camille de Guillebon